



## Instructions aux athlètes

*Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin (par ex. "un athlète, lui" avec la valeur de neutre.*

1. **Date.** Samedi 10 juin 2023.
2. **Lieu.** Stade du Bout-du-Monde, Genève.
3. **Participation.** La compétition est ouverte aux athlètes qui possèdent une licence 2023 valable en Suisse ou à l'étranger et qui ont réalisé les limites de participation en 2022 ou 2023.
  1. Le **nombre de participants maximum** dans les disciplines de course ou les concours de saut ou lancers, est défini par ATLETICAGENEVE et publié dans l'horaire (en règle générale, à 4 séries pour les courses et 12 participants pour les concours saut). Dans les courses de demi-fond (800m, 1500m), un maximum de 12 athlètes, y compris un éventuel lièvre. Dans la course de fond (10'000m), un maximum de 18 athlètes sont admis, y compris les éventuels lièvres.
  2. **Équipes de relais.** Seules les équipes nationales sélectionnées par ATLETICAGENEVE sont autorisées à participer aux courses de relais 4x100m.
  3. La sélection pour les **courses de 100m et 800m U18** s'effectue dans le cadre des championnats genevois; les modalités de sélection sont communiquées par l'organisateur des championnats genevois. Une participation internationale est possible exclusivement parmi les accords du circuit EAP.
4. **Inscription.** Exclusivement en ligne, entre **le 24 avril et le dimanche 29 mai 2023** à 24:00 (UTC+2, CEST: Central European Summer Time).
  1. **Athlètes suisses, étrangers et membres du circuit EAP** : sur le site [atleticageneve.org](http://atleticageneve.org).
  2. Toute demande de participation doit comporter l'acceptation des critères du **Code de Conduite du circuit EAP**.
5. **Finance d'inscription.** Il n'y a pas de finance d'inscription.
6. **Remise des dossards.** Les dossards sont portés de manière visible et sans être pliés, sur la poitrine. Au saut à la perche et au saut en hauteur, les dossards peuvent également être portés sur le dos.

La possession du dossard ne remplace pas la confirmation qui doit se faire dans tous les cas à la Chambre d'appel (Call Room), y compris pour la finale en cas de qualification.

  1. **Athlètes invités.** Le vendredi 09 juin 2023 entre 14h00 et 22h00, à l'accueil de l'Hôtel Nash Airport.
  2. **Tous les athlètes.** Le samedi 10 juin 2023, dès 10h00 sur le stade au stand « remise des dossards » au plus tard **2 heures** avant le début de leur épreuve.
7. **Échauffement.** L'échauffement n'est pas admis sur la piste de compétition.
  1. Un parcours de 1.3km ombragé est disponible autour du complexe sportif.
  2. Un terrain dédié (grande surface en gazon artificiel) est disponible.
    1. Quelques haies et des blocs de départ (mais sans fixation possible dans le terrain) sont à disposition.
    2. Des tentes sont présentes.

# ATLETICAGENEVE

meeting international  
MEMORIAL GEORGES CAILLAT



— PART OF THE —

WORLD ATHLETICS™  
Continental  
Tour Bronze

3. Chaque athlète sera responsable de son propre ravitaillement.
3. En cas de mauvais temps, la salle couverte avec piste synthétique (Pavillon « B ») n'est pas disponible
4. Il n'y a pas de salle de musculation à disposition le jour de la compétition (sauf à l'hôtel NASH).
8. **Call Room.** Ouverture dès 10h00, le matin de la compétition.
  1. Les athlètes (ou leur représentant), après s'être muni de leur dossard, se présentent au plus tard :
    1. **Courses de vitesse et de haies : 20 minutes** avant le départ de la première course.
      1. Séries et couloirs sont annoncés à ce moment
    2. **Course de demi-fond 800m et 1500m** (y.c. U18) et de **fond 10'000m: 20 minutes avant** le départ de la première course.
      1. Le numéro du couloir à fixer sur le côté droit, est distribué à ce moment.
    3. **Relais 4x100m : 30 minutes** avant le départ de la première course.
      1. Couloirs sont annoncés à ce moment.
      2. Le dernier relayeur recevra le numéro du couloir à fixer sur le côté droit à ce moment.
    4. **Saut en longueur, saut en hauteur, lancer du javelot, lancer du marteau : 30 minutes avant** le début de la compétition.
    5. **Saut à la perche: 60 minutes avant** le début de la compétition.
  2. **Entrée sur le lieu de compétition.** Tous les athlètes confirmés, sont accompagnés par une personne autorisée jusqu'au lieu de compétition et présentés aux juges de compétition.
  3. **Les retardataires.** Ils ne seront pas autorisés à concourir.
9. **Tenue.** Les concurrents s'alignent dans la tenue officielle de leur club ou de l'équipe nationale ou avec une tenue de leur choix ou selon leur sponsor, dans le respect des normes de World Athletics, résumées au point suivant (#10). Ceci est valable aussi bien pour la compétition que pour la cérémonie officielle.
10. **Publicité sur les vêtements et accessoires.** Avant leur entrée dans l'enceinte de compétition, les athlètes doivent présenter et faire valider à la Call Room si leurs vêtements de compétition et leurs accessoires sont conformes avec le Règlement sur le Marketing et la Publicité de World Athletics. En règle générale, la taille de la publicité ne doit pas dépasser **40cm<sup>2</sup>** et avoir une hauteur de maximum 5cm. Seul un maximum de DEUX (2) sponsors sportifs différents sont autorisés à apparaître sur le sac de l'athlète et, lorsque cela est permis, sur les effets personnels et les accessoires (c'est-à-dire que le(s) même(s) sponsor(s) doit (doivent) apparaître sur tous les articles d'équipement, effets personnels et accessoires). Si le nombre ou la taille des inscriptions publicitaires n'était pas conforme, elles devront être masquées avec un ruban adhésif opaque avant l'entrée sur le terrain de compétition.  
(pour tous les détails se référer au document de World Athletics « ["Marketing & Advertising Guidelines on Clothing a.pdf"](#)»).
11. **Présentation des athlètes au public.** Avant le début des concours (de sauts et lancers) les athlètes seront rassemblés pour une présentation nominative au public, par le speaker.



## 12. Monter des barres pour les concours de saut.

### 1. Saut en Hauteur Femmes

1m60-1m65-1m70-**1m74**-1m78-**1m81**-1m84-1m87-1m90-1m93-**1m96**-etc...

### 2. Saut à la Perche hommes

TBD

## 13. 100m et courses de haies courtes: système de qualification pour la finale A

### 1. 100m, 100m Haies / 110m Haies :

Si 2 séries: les 3 premiers + les 2 meilleurs temps

Si 3 séries: les 2 premiers + les 2 meilleurs temps

Si 4 séries: les 8 meilleurs temps

### 2. Concours de saut :

Si le nombre d'athlètes participant au concours de sauts horizontaux (saut en Longueur, Triple saut) dépasse 8, seuls les 8 meilleurs après 3 sauts seront admis aux 3 derniers essais, selon les règles en vigueur à World Athletics (anciennement IAAF).

### 3. Concours de lancer :

Si le nombre d'athlètes participant aux concours de lancers (Lancer du Javelot, Lancer du Marteau) dépasse 8, seuls les 8 meilleurs après 3 lancers seront admis aux 3 dernières essais, selon les règles en vigueur à World Athletics (anciennement IAAF).

## 14. Cérémonies protocolaires.

Les athlètes ayant terminé aux **5 premières places des disciplines individuelles absolues** internationales sont conviés à la cérémonie protocolaire (concernant les courses, sont prises en considération uniquement les courses « A » ou la finale). Les **3 meilleurs équipes de relais de la course A** sont également conviées à la cérémonie protocolaire. Tous les **8 participants des compétitions U18** (100m et 800m) sont également conviés à la cérémonie protocolaire.

1. Les horaires des cérémonies protocolaires sont indiqués dans l'horaire pour toutes les compétitions de courses, de relais et de haies.

2. Les **5 meilleurs athlètes des concours de sauts et de lancers**, se rendront à leur cérémonie **dès la fin de leur concours**.

## 15. Prize Money.

Selon les critères du système « B » de l'EA, ils sont attribués aux mêmes athlètes appelés aux cérémonies protocolaires (cf. Point 13) :

### 1. Athlètes des disciplines individuelles absolues :

1. 1re place : 500€

2. 2e place : 400€

3. 3e place : 300€

4. 4e place : 200€

5. 5e place : 100€

### 2. Les équipes de relais :

1. 1re place : 1000€

2. 2e place : 800€

3. 3e place : 500€

## 16. Autres prix souvenirs (podiums).

### 1. Les 3 meilleurs athlètes des disciplines individuelles absolues :

1. TBD



## 2. Les jeunes athlètes des catégories U18 :

1. Tous les 8 athlètes de chaque course recevront un prix souvenir

## 17. Prix et records.

### 1. Record du meeting

1. Nouveau record du meeting : **300€**

### 2. Record circuit EAP (absolu), y.c. Relais

1. Nouveau record du circuit EAP : **400€** (non cumulable avec record du meeting)

### 3. Record de Suisse (absolu), y.c. Relais

1. Nouveau record de Suisse : **500CHF**

### 4. Autres récompenses

1. D'autres prix et récompenses peuvent être attribués. Cela sera communiqué, le cas échéant, au plus tard avant le début des compétitions sur le site internet et annoncé par le speaker.

## 18. Placing scores.

Les points attribués, se font sur la base « absolue » du **classement scratch**, et pas (contrairement au classement du podium et des Prize Money) limité aux courses « A » ou aux finales.

Les points attribués, dans chaque discipline, selon les critères de World Athletics (World Continental Tour / Bronze) sont :

1. 1re place : 60 pts
2. 2e place : 50 pts
3. 3e place : 45 pts
4. 4e place : 40 pts
5. 5e place : 35 pts
6. 6e place : 30 pts
7. 7e place : 27 pts
8. 8e place : 25 pts

## 19. Base règlementaire.

La manifestation, autorisée par Swiss-Athletics, est organisée selon les règlements RO & IAAF (World Athletics) en vigueur.

1. Les principaux critères d'organisation, d'attribution des **Prize Money** et d'attribution des **Placing Scores** sont en accord avec European Athletics.

## 20. Temps de préparation.

Pour toutes les disciplines techniques, le temps de préparation est fixé, selon les dispositions du règlement IAAF (en règle générale 60 secondes).

## 21. Utilisation d'engins personnels.

Les engins personnels suivants peuvent être utilisés : perche, javelot, disque. Les engins à lancer doivent être présentés pour examen au contrôle des engins au plus tard **60 minutes** avant le début du concours.

## 22. Chaussures de compétition.

Sont admises exclusivement les chaussures qui figurent sur la liste approuvée et à jour de World Athletics (<https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/technical-information>) sauf si les chaussures des athlètes datent d'avant le 1er janvier 2016 et sont réputés approuvés. Si tel n'était pas le cas, la performance de l'athlète ne serait ni homologable ni valable pour les statistiques, la participation minimale, les classements mondiaux, les records, etc.

## 23. Autorisation d'accès aux différentes zones.

Les aires et zones à l'intérieur du stade sont clairement délimitées et un panneau indique les autorisations d'accès en fonction du rôle de

# ATLETICAGENEVE

meeting international  
MEMORIAL GEORGES CAILLAT

PART OF THE

WORLD ATHLETICS™  
Continental  
Tour Bronze



chacun (athlète, coach, délégué, observateur, journaliste, speaker, Team médical, Média TV-Photo, intervieweur, staff d'organisation, juges, arbitres).

1. Un badge avec le détail des zones d'accès autorisées est remis à chacun.
  2. Les badges sont disponibles aux ayants-droits à la remise des dossards.
  3. En particulier, le non-respect de ces règles d'accès sur le terrain de compétition par certains proches (coach, accompagnant, famille, ..) peut induire la disqualification de leur athlète.
24. **Contrôle antidopage.** Des contrôles antidopage seront effectués, selon les normes en vigueur par European Athletics. En cas de record national, il est possible d'effectuer le contrôle anti-dopage sur place. Le coût de ce contrôle sera re-facturé après le meeting à la fédération concernée.
25. **Remboursements des frais de voyage.** Selon les accords et critères définis au cas par cas avec certains athlètes, des remboursements sont fixés.  
Les athlètes membres du circuit EAP, sont invités et reçoivent les remboursements selon les accords en vigueur.  
Dans tous les cas, les critères suivants sont appliqués :
1. Si pour une **quelconque raison** un athlète, à qui un remboursement était prévu, ne pouvait pas effectuer le déplacement, ATLETICAGENEVE ne sera pas tenu de rembourser les frais de voyage.
  2. Si un athlète effectue le voyage malgré le fait que ses conditions de participation au moment du voyage ne lui permettent pas de prendre part à la compétition (par ex. maladie, blessure, maladie mentale ou autres motifs) il ne pourra pas prétendre au remboursement de ses frais de voyage.  
De même, si un hébergement lui était réservé, il est tenu de le payer aussi.
  3. Il appartient à l'athlète (ou qui pour lui se charge de son engagement et de la réservation de son voyage) de **souscrire une assurance couvrant l'annulation de voyage**.
26. **Appearance fees.** Sauf cas exceptionnels, ATLETICAGENEVE n'entre pas en matière pour des primes d'engagement.
27. **Mesures particulières.** En raison d'événements exceptionnels (catastrophes naturelles, pandémie, guerres, ...), **les organisateurs pourraient être tenus d'appliquer des mesures dictées par des instances supérieures** comme le gouvernement genevois (Conseil d'Etat), le gouvernement suisse (Conseil fédéral), la fédération suisse d'athlétisme (Swiss Athletics) ou l'Association Européenne d'athlétisme (European Athletics) pour assurer la sécurité sanitaire et/ou personnelle. Si cela était le cas, et aussitôt que ces mesures s'imposeraient sur l'organisation « normale » du meeting ATLETICAGENEVE, le comité d'organisation diffusera l'information à travers ses canaux de communication : site internet, réseaux sociaux. En fonction de l'impact sur la manifestation, la presse sera contactée afin de relayer l'information à plus large échelle.  
En tant qu'organisateur, un **plan protection sanitaire** ainsi qu'un **plan de sécurisation des lieux** a été remis aux autorités compétentes de la Ville de Genève.
1. **Aucun remboursement d'aucune nature n'est envisageable** si la compétition ne pouvait se dérouler ou si elle ne pouvait se dérouler de la manière prévue.

# ATLETICAGENEVE

meeting international  
MEMORIAL GEORGES CAILLAT



— PART OF THE —

WORLD ATHLETICS™  
Continental  
Tour Bronze

28. **Assurances.** Les athlètes participent à la compétition à leurs propres risques. ATLETICAGENEVE décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

1. Cela est également valable pour les spectateurs et les personnes présentes durant la manifestation.

29. **Renseignements.** Par e-mail à l'adresse [start@atleticageneve.ch](mailto:start@atleticageneve.ch)